

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 24

CONVENTION DE PRESTATIONS DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME POUR LA VALORISATION
PATRIMONIALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 24
CONVENTION DE PRESTATIONS DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME POUR LA VALORISATION
PATRIMONIALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Dans le cadre de son projet culture adopté pour la période 2020/2026, la Ville de Clermont-Ferrand œuvre à la valorisation de son patrimoine qui constitue un atout et un marqueur fort du territoire. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Ville en mettant davantage en valeur son patrimoine mais aussi de faciliter tous les processus de réappropriation par les habitants par de nouvelles logiques de médiation.

Depuis 2018, afin de construire une relation avec les habitants, la Ville confie à la SPL Clermont Auvergne Tourisme des interventions visant à proposer aux habitants des prestations permettant la découverte du patrimoine.

Les visites sont gratuites pour les participants afin de favoriser l'accessibilité des établissements culturels et patrimoniaux.

- Bilan de l'année 2021

Comme ce fut le cas en 2020, les visites de l'année 2021 ont été impactées par le contexte sanitaire lié à la covid-19 (annulation, report).

20 visites ont été programmées lors des Journées Européennes du Patrimoine qui ont permis à de nombreux visiteurs de découvrir, entres autres sites et pour la première fois, la Comédie-Scène Nationale (248 participants à la visite de la Comédie).

Un programme de visites spécifiques sur la thématique des 900 ans de Montferrand a également été mis en place. Familiales et variées (visite en soirée « Montferrand à la loupiote », « Montferrand hors les murs, les remparts en famille », « Montferrand gourmand » avec Puy Confit, « Vélo-balade patrimoniale » avec Vélocité,...), les visites proposées ont toutes été complètes (200 participants).

Afin de faire découvrir le patrimoine bâtiementaire historique au plus grand nombre, la Ville propose depuis deux ans de visiter l'Opéra-Théâtre en juillet et en août. 153 personnes ont participé à ces 8 visites estivales en 2021, soit un vrai succès de fréquentation.

Des visites de la basilique Notre-Dame-du-Port sont aussi proposées au cours des vacances scolaires tout au long de l'année. Les thématiques des visites qui se déroulent dans l'édifice et le quartier du Port, sont simples et d'approche ludique : « Les bâtisseurs romans », « La basilique en couleurs », « Le port, la basilique et la rue ». Une attention particulière est portée en direction du jeune public avec des formats de visite famille avec enfants à partir de 9 ans. 89 participants ont participé à ces visites en 2021, programmées essentiellement sur l'été du fait du contexte sanitaire contraint sur la première partie d'année.

La Ville a souhaité rendre accessibles certaines de ces visites aux publics sourds et malentendants en confiant à un prestataire spécialisé présent à la visite la traduction simultanée en langue des signes françaises. Ces prestations spécifiques qui s'inscrivent en complémentarité des visites menées par les guides-conférenciers sont particulièrement appréciées et seront renouvelées en 2022.

- Prestations de valorisation du patrimoine pour l'année 2022

Les prestations que la SPL s'engage à fournir pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Animation du Patrimoine (programmation de visites guidées et réservation des inscriptions sur les sites suivants) :

- Basilique Notre-Dame du Port : à destination d'un public non initié, à travers des thématiques simples et d'approche ludique, 2 formats : visites public adulte et visites familles avec enfants à partir de 9 ans.

Ces visites sont conçues grâce à un accompagnement scientifique de la Direction de la culture qui apporte un éclairage sur les dernières découvertes réalisées au cours des récents travaux et un renouvellement des contenus des visites en lien avec l'achèvement des travaux de restauration de la crypte et de la sacristie sera proposé au public.

- Hôtel Fontfreyde – Centre photographique (incluant la visite des expositions temporaires et une découverte patrimoniale du site) : 10 visites à destination du grand public (public adulte)

- Publics seniors clermontois en partenariat avec le CCAS de la Ville : 10 visites (une fois par mois hors juillet et août) sur la base des thématiques de visites patrimoniales existantes

- Journées Européennes du Patrimoine : 20 visites dont visites famille et jeune public, notamment sur les sites et quartiers suivants : visite du Petit vélo et de son quartier, visite des places Delille et Salford

- Opéra-Théâtre : 8 visites à destination du grand public, avec notamment une offre famille, en juillet et août, visite patrimoniale du site et visite de l'exposition « Costumer le siècle des lumières » de Clermont Auvergne Opéra.

- Gestion de l'Espace Patrimoine dans le cadre de la prise en compte des missions d'ouverture/fermeture selon les horaires de l'Office de Tourisme et de surveillance de site ainsi que de son nettoyage à raison d'une fois par semaine, relevé et transmission du comptage des visiteurs.

Le coût de ces prestations 2022, versé par la Ville de Clermont-Ferrand à la SPL Clermont Auvergne Tourisme, s'élève à 50 000 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de cette information et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations jointe.

TOTAL VOTANTS :	47	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	8 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 47	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°24 : Christine DULAC ROUGERIE, Jérôme AUSLENDER, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Charles-André DUBREUIL, Isabelle LAVEST, Dominique BRIAT et Estelle BRUANT

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **02 MAI 2022**

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué




Didier MULLER

La Ville de Clermont-Ferrand
Direction de la Culture
10 rue Philippe-Marcombes
B.P 60
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Ci-après dénommée « la Collectivité »

La SPL Clermont Auvergne Tourisme
66 avenue de l'Union Soviétique
B.P 231
63007 Clermont-Ferrand Cedex1
Ci-après dénommée « Clermont Auvergne
Tourisme»

Représentée par :
Monsieur Olivier BIANCHI
En sa qualité de Maire

ET

Représentée par :
Monsieur Vincent GARNIER
En sa qualité de Directeur

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son projet culture adopté pour la période 2020/2026, la Ville de Clermont-Ferrand œuvre à la valorisation de son patrimoine qui constitue un atout et un marqueur fort du territoire. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Ville en mettant davantage en valeur son patrimoine mais aussi de faciliter tous les processus de réappropriation par les habitants par de nouvelles logiques de médiation.

Depuis 2018, afin de construire une relation avec les habitants, la Ville confie à Clermont Auvergne Tourisme, des interventions visant à proposer aux habitants des prestations permettant la découverte du patrimoine.

Les visites sont gratuites pour les participants afin de favoriser l'accessibilité des établissements culturels et patrimoniaux.

Article I : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de prestations de valorisation du patrimoine au titre de l'année 2022.

Article II : prestations assurées par Clermont Auvergne Tourisme

Clermont Auvergne Tourisme s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Animation du Patrimoine (programmation de visites guidées et réservation des inscriptions sur les sites suivants) :

- Basilique Notre-Dame du Port : à destination d'un public non initié, à travers des thématiques simples et d'approche ludique, 2 formats : visites public adulte et visites familles avec enfants à partir de 9 ans) - actualisation des contenus des visites en lien avec l'achèvement des travaux de restauration de la crypte et sacristie

- Hôtel Fontfreyde – Centre photographique (incluant la visite des expositions temporaires et une découverte patrimoniale du site) : 10 visites à destination du grand public (public adulte)

- Publics seniors clermontois en partenariat avec le CCAS de la Ville : 10 visites (une fois par

mois hors juillet et août) sur la base des thématiques de visites patrimoniales existantes

- Journées Européennes du Patrimoine : 20 visites dont visites famille et jeune public, notamment sur les sites et quartiers suivants : visite du Petit vélo et de son quartier, visite des places Delille et Salford

- Opéra-Théâtre : 8 visites à destination du grand public, avec notamment une offre famille, en juillet et août, visite patrimoniale du site et visite de l'exposition Costumer le siècle des lumières de Clermont Auvergne Opéra.

Le tarif de cette prestation inclut :

- les charges directes, à savoir les prestations rémunérées aux associations de guides ou bien aux guides auto entrepreneurs selon le barème en vigueur

- les charges indirectes :

Elles incluent les charges salariales du personnel permanent de Clermont Auvergne Tourisme qui assure la programmation, l'organisation logistique, le suivi et la promotion pour les visites grand public qui sont relayées sur l'agenda du site internet de Clermont Auvergne Tourisme. Les conseillers en séjours renseignent le public et assurent la gestion des inscriptions (visites gratuites ou non).

Ces charges incluent aussi l'ensemble des autres charges fixes indirectes : charges administratives, loyers, impôts, taxes... ventilées au prorata du nombre d'heures travaillées par l'ensemble du personnel sur ces missions.

- Gestion de l'Espace Patrimoine dans le cadre de la prise en compte des missions d'ouverture/fermeture selon les horaires de Clermont Auvergne Tourisme et de surveillance de site (via le matériel de vidéo-surveillance qui sera mis en place) ainsi que de son nettoyage à raison d'une fois par semaine, relevé et transmission du comptage des visiteurs.

Article III : Conditions financières

La Ville de Clermont-Ferrand versera en contrepartie des prestations assurées par Clermont Auvergne Tourisme en 2022 un paiement fixé à 50 000 € TTC, sur présentation d'une facture.

Article IV : Conditions d'annulation

En cas de non-respect des engagements de l'une ou de l'autre des parties, la convention serait résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article V : Responsabilités et assurances

Clermont Auvergne Tourisme exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Clermont Auvergne Tourisme s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand ne puisse être recherchée. Clermont Auvergne Tourisme devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Clermont-Ferrand, de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

La Ville de Clermont-Ferrand est assurée en matière de Responsabilité Civile garantissant tout sinistre engageant sa responsabilité ainsi que celle des participants à la manifestation.

Clermont Auvergne Tourisme, constitué sous la forme d'une Société Publique Locale au capital de 300 000 euros, est un organisme local de tourisme, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM063170004. Il peut assurer tout type de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention conformément à ses statuts.

Il est souscripteur d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de Generali Iard Assurances

– 2 rue Pillet Will – 75009 Paris et dispose d’une garantie financière auprès de l’APST, l’Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15, avenue Carnot 75017 PARIS.
Il est garanti pour tout sinistre engageant sa responsabilité ainsi que celle de ses membres.

Cependant, étant donné le caractère exonératoire pour le Mandataire d’événements exceptionnels tels que : grève, émeute, catastrophe naturelle, deuil national, interdictions administratives, indisponibilité des locaux confiés, la Ville de Clermont-Ferrand peut souscrire une assurance annulation spécifique.

Article V : Litige

A défaut de règlement amiable entre les parties, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand le

Pour Clermont Auvergne Tourisme,
Le Directeur de la SPL Clermont Auvergne
Tourisme

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,
Le Maire

Vincent GARNIER

Olivier BIANCHI